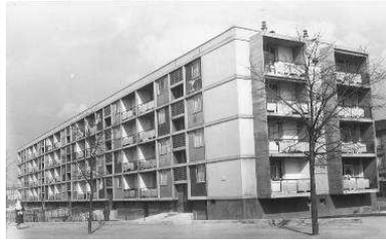


Archives municipales d'Aubervilliers



BULLETIN MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS

Aubervilliers, la ville taudis, deviendra une cité moderne

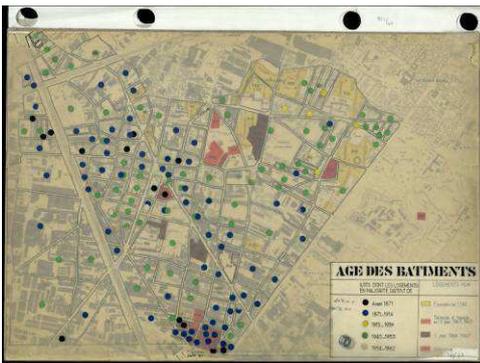
1.264 demandes de relogement par des prioritaires des catégories suivantes ont été déposées :

Catégorie	Nombre	Total
289 familles nombreuses	289	909 enfants
76 déportés politiques	76	
50 sinistrés	50	11
52 fonctionnaires mutés	52	38
19 P.F.L.	19	27
453 jeunes ménages	453	3
		254
		2

Nous avons pu ainsi reloger 510 familles, mais il reste encore 754 ménages prioritaires à loger. Nous ne comprenons pas dans ces chiffres les

appliquons la politique à laquelle tous les partis participant au gouvernement jusqu'au 5 mai avaient souscrit.

Nous demeurons toujours fidèles à



Reconstruire Aubervilliers dans l'immédiat après Guerre (1945-1955)

Parcours entre création et documents :
Représentations de la ville au XXème siècle

I – SOURCES PRIMAIRES, SOURCES SECONDAIRES	3
II- SITUATION A LA FIN DE LA GUERRE	5
UNE AMBITION POLITIQUE CONSTRUITE EN S’APPUYANT SUR L’EXPERIENCE DES VILLES VOISINES	5
UN BATI DEGRADE	8
AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE ET DE CONFORT DANS LES APPARTEMENTS	8
III - LOGEMENT SOCIAL DANS L’IMMEDIAT APRES-GUERRE	9
LA CITE HLM DU PONT-BLANC (CHARLES TILLON)	9
SURMONTER LES DIFFICULTES	12
IV - LES CHANTIERS D’EXPERIENCE DU MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L’URBANISME – NOUVELLES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION	14
CONSTRUCTION ECONOMIQUE - LA CITE ROBESPIERRE	14
CHANTIER EXPERIMENTAL - LA CITE ROSENBERG, DITE « LES PERROQUETS »	16
IV - DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS	17
LE GROUPE SCOLAIRE ROBESPIERRE	17

I – Sources primaires, sources secondaires

Le bulletin municipal est l'outil de communication de la commune. Sa publication relève de la loi sur la presse du 29 juillet 1881. Elle est guidée par l'intérêt local.

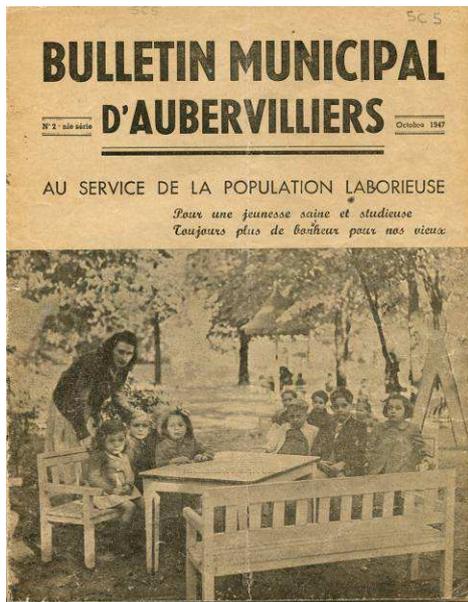
Les informations administratives officielles sont complétées par des informations locales générales qui renseignent sur le quotidien de la ville. A Aubervilliers, sa parution s'arrête, en 1986, pour donner naissance à *Aubermensuel*. L'objectif du bulletin municipal est **d'informer** mais aussi **d'emporter la conviction et de mobiliser autour de l'action municipale**.

Question

A partir de la sélection de Unes du bulletin municipal, indique quelles sont les thématiques prioritaires pour les élus de la municipalité entre 1947 et 1956.

.....

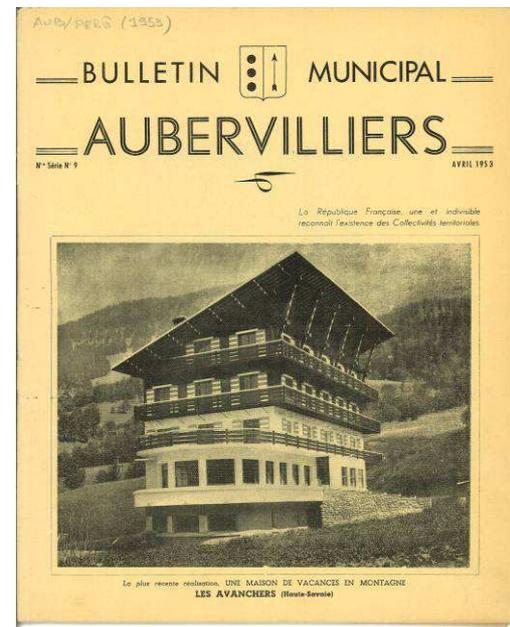
.....



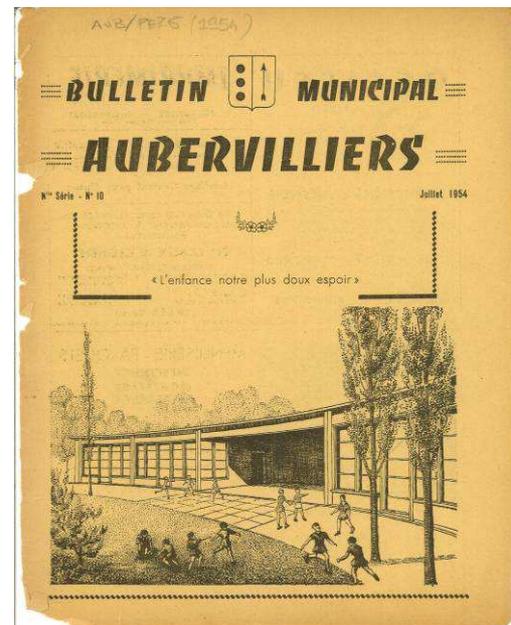
5C005, Bulletin municipal d'Aubervilliers. octobre 1947. n. 1



5C006, Bulletin municipal, Ville d'Aubervilliers. décembre 1949. 1



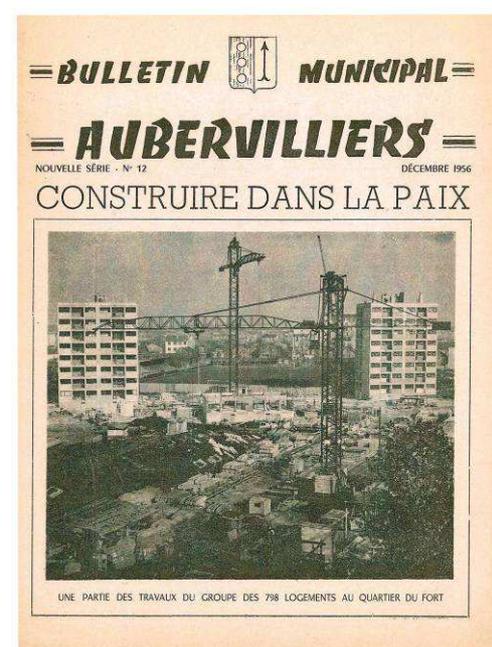
5C009, Bulletin municipal, Ville d'Aubervilliers. avril 1953. n. 1



5C011, Bulletin municipal, Ville d'Aubervilliers. octobre 1954. n. 1



5C013, Bulletin municipal, Ville d'Aubervilliers. décembre 1955. n. 1



5C014, Bulletin municipal, Ville d'Aubervilliers, décembre 1956, p. 1

II- Situation à la fin de la guerre

Une ambition politique construite en s'appuyant sur l'expérience des villes voisines

« A l'issue de la seconde guerre mondiale, la ville d'Aubervilliers se dote d'une nouvelle municipalité avec à sa tête Charles Tillon (1944-1952) et engage de grands travaux. Devant le retard accumulé dans le domaine du logement social, le nouveau maire tient à en faire une priorité. Dès 1946, il fait produire par [le ministère de l'air] le film d'Eli Lotar et de Jacques Prévert, *Aubervilliers*, qui dénonce avec force les conditions de logement indignes des habitants (film documentaire, N&B, 34 mn¹). Pour mettre en œuvre ses projets, la cité va profiter de l'opportunité foncière considérable que représentent les nombreux terrains agricoles qui vont se libérer au cours des années cinquante, notamment dans le quartier du Montfort, Paul-Bert, de part et d'autre de la rue Hemet (Jules-Vallès/La Frette) »

« Pour reconstituer l'office public d'HBM (Habitation Bon Marché) et en faire le bras armé de l'action municipale en matière de logements, Charles Tillon et son équipe s'intéressent à l'expérience d'Ivry-sur-Seine menée par Georges Marrane, maire depuis 1925, et Venise Gosnat qui dirige l'office public. Très active depuis l'entre deux-guerres, cette municipalité communiste constitue une référence en la matière pour les maires de la " banlieue rouge ". Le directeur de l'office d'Aubervilliers, Jacques Brun, va donc bénéficier de la connaissance et de l'expérience de maître d'ouvrage de Venise Gosnat. Il s'affirmera ensuite lui aussi comme une référence en ce domaine pour toute la zone correspondant à l'actuelle Seine-Saint-Denis ».

Extrait de la *Contribution au diagnostic du patrimoine d'Aubervilliers*, p. 139-140²



Vue aérienne du quartier Jules-Vallès/La Frète. Photo : La Documentation française, CG93, Mairie d'Aubervilliers, P. Guignard.

Questions

- Quels terrains sont utilisés par la municipalité pour répondre au besoin de logement ?
.....
.....
- Pourquoi ces terrains sont-ils disponibles à partir des années 1950 ?
.....
.....
- De quelle politique municipale s'inspire Charles Tillon pour envisager la politique albertivillarienne ?
.....
.....

¹ 1AV0001, *Aubervilliers*, Eli Lotar, Jacques Prévert, cité France

En ligne : http://www.dailymotion.com/video/x15ee8i_aubervilliers-1945-realisation-eli-lotar-commentaire-chansons-ecrits-par-jacques-prevert-habitat-ins_shortfilms

² AUB/1706, Conseil général de la Seine Saint-Denis, bureau du patrimoine, *Contribution au diagnostic du patrimoine d'Aubervilliers*, 2004

En ligne : http://www.atlas-patrimoine93.fr/documents/diagnostic_patrimonial_aubervilliers.pdf, consulté le 17/02/2017

Document - Témoignage de Mme Denise Bilem, née Izzy, Cica Vidéo, 2009, 6'38

Mme Bilem a grandi à Aubervilliers et y habite toujours aujourd'hui. Après la Seconde Guerre mondiale (1945), elle participe au film *Aubervilliers*³ réalisé par Eli Lotar.



Photos extraites de Mme Izzy, petit enfant d'Aubervilliers, entretien réalisé en 2009 par le CICA Vidéo.

Questions

- Qui fait « l'éléphant » à Denise Izzy ? Quel est son rôle pour le film ?

.....
.....

- Selon Denise, pour quelle raison le film est-il réalisé ?

.....
.....

- Pourquoi les parents de Denise ont-ils accepté de participer au film ?

.....
.....

³ Le film est consultable dans la salle de lecture des Archives municipales. Il est également disponible à la vente en coffret DVD dans le commerce.

Les réalisations municipales intéressent.....

MAISON DU PEUPLE
GYMNASÉ - JARDIN D'ENFANTS
Construit en 1950 par les Ateliers Municipaux

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE
EDGAR QUINET
Projet déposé en 1950
CHAUFFAGE 1951.

STADE SCOLAIRE
Projet déposé en 1945

RÉNOVATION DU MARCHÉ DU CENTRE
Programme 1951

SURÉLEVATION DE LA MAISON DU PEUPLE
Réalisation en cours par les Ateliers Municipaux

NOUVEAU FOYER A. CROIZANT
Charité des Ateliers . 1951

CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE VICTOR HUGO 1950
Modernisation de la Maternelle
par les Ateliers en 1949

H.L.M. Option prise pour
l'acquisition du terrain en 1951

CENTRE DE TRANSITION
50 Logements
Construits en 1950 par les
Ateliers Municipaux

SALLE DES FÊTES
Restauration faite en 1950
JARDIN D'ENFANTS. 1947.

CHANTIER EXPERIMENTAL M.R.U.
Terrains achetés par la
Commune en 1950
200 logements

JARDIN D'ENFANTS
PAUL BOUMIER
Projet 1950

SURÉLEVATION
PAUL BOUMIER
Projet 1950

STADE
Projet déposé
en 1950

CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES
132 logements
Chantier 1951

H.L.M. GROUPE MONTFORT - PONT-BLANC
82 logements en service . 60 en chantier
158 en projet

ÉCOLE DE MONTFORT - H.L.M.
Projets approuvés

CENTRE DE P.M.I.
Ouverture du chantier en 1951

H.L.M. GROUPE DIVISION LECLERC
160 logements . Projet approuvé.

7^{ème} GROUPE SCOLAIRE
Projet déposé

H.L.M. GROUPE MALADRERIE
200 logements - Projet approuvé -

COLLÈGE TECHNIQUE
Projet déposé en 1950

DISPENSARE DOCTEUR PESQUÉ - 1950 -

ZONE DE COMPENSATION POUR LES SINISTRÉS
Projet 1948

STADE SCOLAIRE - Projet 1945

ÉCOLE PAUL BERT - Rejeunissement 1949-1950

GARDERIE MUNICIPALE - 1948.

LE JEAN MACÉ
ÉCOLE Informations 1950
Tant

ÉCOLE FRANCINE FROMONT
Achèvé en 1950

MAISON DES JEUNES
CENTRE SPORTIF
Projet déposé en 1949

DE VOIRIE 1951

TRAVAUX DE VOIRIE 1947-1950 ----- PROJET DE TRAVAUX

tous les quartiers..

tous les âges...

5C007 Bulletin municipal d'Aubervilliers, juin 1951, p. 11-12

Question

Entoure les constructions déjà réalisées et met une croix devant les projets de construction à venir.
Que constates-tu ?

.....

.....

Un bâti dégradé



5C012, Bulletin municipal, Ville d'Aubervilliers, juillet 1954, p. 2



IMPASSE CARON. — Héritage de Laval, l'immeuble s'écroule. 50 % des logements d'Aubervilliers sont des taudis. Ils doivent disparaître.

5C006, Bulletin municipal, Ville d'Aubervilliers, décembre 1949, p.1.

Questions

A partir des photographies, décrivez l'état des constructions albervillariennes après la seconde Guerre mondiale ?

.....

.....

Qu'appelle-t-on un taudis ?

.....

.....

Améliorer les conditions de vie et de confort dans les appartements

Le Confort

Nombre total des logements occupés par un ou plusieurs ménages : 17.388

Sur ce nombre 463 seulement disposent du confort moderne, à savoir :

- Cabinet d'aisance particulier,
- Eau, gaz, électricité,
- Cabinet de toilette.

Par contre :

1° En ce qui concerne l'**alimentation en eau** :

- 10 ont recours à une source,
- 306 à une borne-fontaine,
- 14 à une citerne,
- 37 à un puits.

Donc, plus de 500 familles n'ont pas l'eau dans leur maison.

Parmi les autres :

- 3.428 ont un robinet unique pour l'immeuble,
- 1.206 ont l'eau à l'étage,

2° Pour l'**éclairage et le chauffage** :

- 5.970 logements sont dépourvus de gaz,
- 5 n'ont pas d'électricité.

3° **Assainissement** :

- 86 logements n'ont aucun cabinet d'aisance,
- 10.437 — sont desservis par W.-C. communs à plusieurs logements,
- 6.659 — ont un W.-C. particulier,
- 14.301 — sont raccordés à l'égout.

Si l'on tient compte du fait qu'un certain nombre de déclarations faites lors du recensement de 1946 sont incomplètes, on peut dire que 7 à 800 logements à Aubervilliers sont dépourvus de confort.



Questions :

Sur les 17 388 logements occupés à Aubervilliers combien disposent du « confort moderne » ?

.....

.....

.....

Quelle définition peut-on donner du « confort moderne » ?

.....

.....

.....

Par quels moyens les habitants ont-ils accès à l'eau ?

.....

.....

.....

Combien de logements n'ont accès à aucun confort ?

.....

.....

.....

III - Logement social dans l'immédiat après-guerre

Engager de nouvelles réalisations - la cité HLM du Pont-Blanc (Charles Tillon)



Document - Actualité cinématographique d'Aubervilliers – Pose de la première Pierre de la Cité du Pont –Blanc



1Fi 2398 Pose de la première pierre du nouveau groupe d'HBM rue du Pont Blanc
 Dimanche 14 novembre 1948 à 10 h. Programme et avis municipal.
 Affiche
 Ville d'Aubervilliers, s.n., s.l., 1948. Imprimé coul., 80 x 60.
 Affiche signée par le maire d'Aubervilliers (Charles Tillon)

Questions :

- Qui pose la première pierre de la cité du Pont-Blanc ? Quel est son rôle ?

- Quelles différences constates-tu avec les constructions montrées par Eli Lotar dans son documentaire ?

« Le premier chantier du nouvel office municipal d'HBM se situe au nord/est de la commune, dans le quartier du Montfort. Confiée à l'architecte Roland Boudier, cette opération lui permet

d'urbaniser le quartier en concevant parallèlement la cité du Pont-Blanc (rues du Pont-Blanc et Hélène Cochenec), aussi dénommée Charles Tillon, et la cité Robespierre (rue du Pont-Blanc et chemin des Prés-Clos). Cette dernière, bien que non dénuée de qualités, n'a pas l'élégance de la cité du Pont Blanc où l'architecte recourt à la fois à la brique et à la mignonnette (revêtement gravillonné). Cette cité mêle à des barres de trois et cinq étages, une tour de neuf étages au plus près d'un petit centre commercial. Les cités Robespierre et Tillon sont, du point de vue architectural, caractéristiques de la période de la reconstruction et marquent une vraie étape avant la rupture que vont constituer les " 800 logements " implantés non loin de là ».

Extrait de la *Contribution au diagnostic du patrimoine d'Aubervilliers*, p. 140⁴



5C009, *Bulletin municipal*,
Ville d'Aubervilliers,
avril 1953, p. 4



5C013, *Bulletin municipal*, Ville d'Aubervilliers, décembre 1955



⁴ AUB/1706, Conseil général de la Seine Saint-Denis, bureau du patrimoine, *Contribution au diagnostic du patrimoine d'Aubervilliers*, 2004

En ligne : http://www.atlas-patrimoine93.fr/documents/diagnostic_patrimonial_aubervilliers.pdf, consulté le 17/02/2017

Roland Boudier
Architecte DPLG, 1902-1970

Diplômé de l'Ecole nationale des Beaux-arts en 1928 (prix Julien Guadet du meilleur projet de diplôme), il est lauréat la même année de la médaille d'or du salon des Artistes français, section architecture (ex aequo avec Georges Labro qui construira, entre autres, l'aéroport du Bourget). S'il a fait l'essentiel de sa carrière à Aubervilliers, dont il était originaire, il a aussi travaillé pour la SEITA.

Il a marqué la ville par de nombreuses réalisations, certaines très importantes, comme la Poste de l'avenue de la République ou la cité du Pont-Blanc.

5C006, Bulletin municipal, Ville d'Aubervilliers, décembre 1949, 1



5C012, Bulletin municipal, Ville d'Aubervilliers, juillet 1954, p. 2

Questions :

- Quel est le premier chantier réalisé par l'OPHLM d'Aubervilliers ?

.....

.....

- Où se situe-t-il ?

.....

.....

- Quels types de constructions trouve-t-on dans cette cité ?

.....

.....

Surmonter les difficultés

1D57 Délibération du conseil municipal n°40, séance du 26/09/1951
 Programme de travaux 1951.
 Constitution des Ressources - Réalisations d'emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Programme de travaux 1951. M. le Maire. - Le programme de travaux que vous avez voté en début d'année, a été inscrit pour sa presque totalité en service extraordinaire du budget, à la demande des services préfectoraux.

Constitution des Ressources - Réalisations d'emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations. Cette inscription en service extraordinaire nécessitait la création de ressources spéciales, empruntés dans la plupart des cas.

L'ensemble des travaux dont il s'agit a bien été inscrit par les soins de la Préfecture à la tranche de démarrage du plan d'équipement national et cette inscription nous a permis de demander à la Caisse des Dépôts et Consignations de vouloir bien nous consentir les prêts nécessaires.

Voici la lettre qui vient de nous être adressée par le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations :

" Caisse des Dépôts et Consignations " Paris, le 10 septembre 1951
 " 1^{ère} Division " 256, rue de Lille, Paris (7^{ème})
 " 1^{er} Bureau " Le Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations " à " Monsieur le Maire " d'Auberwilliers " (serie) "

N° d'entrée: A. 8533-4658.
 8556-8010.
 " Références: " " II A 8 " " objet - emprunts " " Référence - vos lettres des 20 juillet et 11 août " " Pièce jointe - une notice "

" Monsieur le Maire, "

" Par lettres citées en référence, vous m'avez demandé si la Caisse des Dépôts et Consignations pourrait consentir à votre commune les prêts suivants: "

1^o) 61.296.100 frs pour travaux de voirie "

2^o) 11.271.000 frs pour le paiement d'indemnités pour suite d'expropriation "

6 SEPT. 1951

3^o) 13.270.000 frs pour travaux d'éclairage public "

4^o) 10.000.000 frs pour la reconstruction du centre de transition "

5^o) 4.500.000 frs pour la réfection de l'installation téléphonique "

6^o) 2.000.000 frs pour l'aménagement de la colonie de vacances "

7^o) 5.425.000 frs pour la réfection de la peinture des écoles "

8^o) 11.100.000 frs pour l'installation du chauffage central à l'école Edgar Quinet "

" J'ai l'honneur de vous informer que dans les circonstances actuelles seule, une fraction de 25.000.000 de francs, a réparti par les soins de la commune, sur les travaux de voirie et d'aménagement d'écoles, serait susceptible de vous être consentie "

" Pour me permettre de procéder à l'examen de votre demande ramené à ce chiffre, je vous serais obligé de vouloir bien m'adresser les pièces de situation financière visées sous les n° 1 à 3 à la page 3 de la notice ci-jointe (le budget primitif à produire est celui de 1951), et me donner la répartition de la somme de 25 millions entre les projets retenus "

" Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée "

" Signé: Allisille "

Le Conseil,
 ouï l'exposé de M. le Maire,
 à l'unanimité,
 Prend acte de la lettre de M. le Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 10 septembre 1951.

L'Office Public d'H.L.M. déploie une activité considérable pour essayer de construire dans la mesure des possibilités locales :

Les Projets de l'Office

Groupe Montfort-Pont-Blanc	
Rue du Pont-Blanc et H.-Cochennec :	
1 ^{er} tranche terminée le 1-5-1951	82 logements
2 ^e tranche commencée le 2-5-1951	92 —
3 ^e tranche projet déposé	
Acquisitions de terrains en cours	126 —
Constructions économiques	
Rue du Pont-Blanc — Les Prés-Clos :	
Acquisitions de terrains en cours :	
Mise en chantier été 1951	132 —
Groupe de la Division Leclerc	
Programme approuvé.	
Mise en chantier prévue pour 1951	160 —
Acquisitions de terrains en cours.	
Groupe de la Maladrerie	
Comme ci-dessus	200 —
Place de la Mairie	
Au-dessus d'un nouvel Hôtel des Postes	30 —
Rue H.-Cochennec	
Autour du Groupe Scolaire de Montfort	150 —
Ouverture des deux chantiers prévue pour 1952.	
Chantier expérimental du M. R. U. (1)	
Acquisition de terrains réalisée :	
Mise en chantier début juin 1951	200 —
Au total	1.172 logements

(1) Pour ce chantier, la Commune a fourni les terrains, coût : 23.330.000 francs.

Les programmes en cours et les besoins

La construction de 1.200 logements environ est envisagée. Ces 1.200 logements représentent, à peu près, 4.000 pièces principales ; il en faudrait 10.000 pour donner satisfaction aux demandes instruites à Aubervilliers et 30.000 pour doter Aubervilliers d'un habitat normal en quantité et en qualité.

Or, la réalisation du programme ci-contre indiqué utilise, à peu de choses près, les terrains disponibles sur le territoire de la Commune pour la construction d'habitations : environ 15 hectares en respectant les exigences du Ministère de la Reconstruction.

Il existe bien quelques autres terrains, mais nécessaires à la construction d'écoles nouvelles ou à l'équipement sportif.

La solution du problème du logement dans son ensemble réside dans la décentralisation des usines les plus insalubres (S.O.P.R.O.R.G.A. Kuhmann, Saint-Gobain, Boyauderies, etc.) et le transfert en zone industrielle des industries les plus importantes qui se trouvent en zone collective.



La première tranche du nouveau groupe de Montfort est habitée - Depuis le 1^{er} Mai les travaux de la seconde sont commencés - Les fouilles sont ouvertes.

Questions :

- Combien de logements la ville a-t-elle l'intention de construire en 1951 ?

.....

.....

- Combien en faudrait-il pour répondre aux besoins des habitants ?

.....

.....

- A quelles difficultés se heurte la commune pour mener à bien ces projets ?

.....

.....

.....

- Quelles différences constate-t-on entre la délibération et le bulletin municipal ? Quelles informations nous permettent de les expliquer ?

.....

.....

IV - Les chantiers d'expérience du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme – Nouvelles techniques de construction

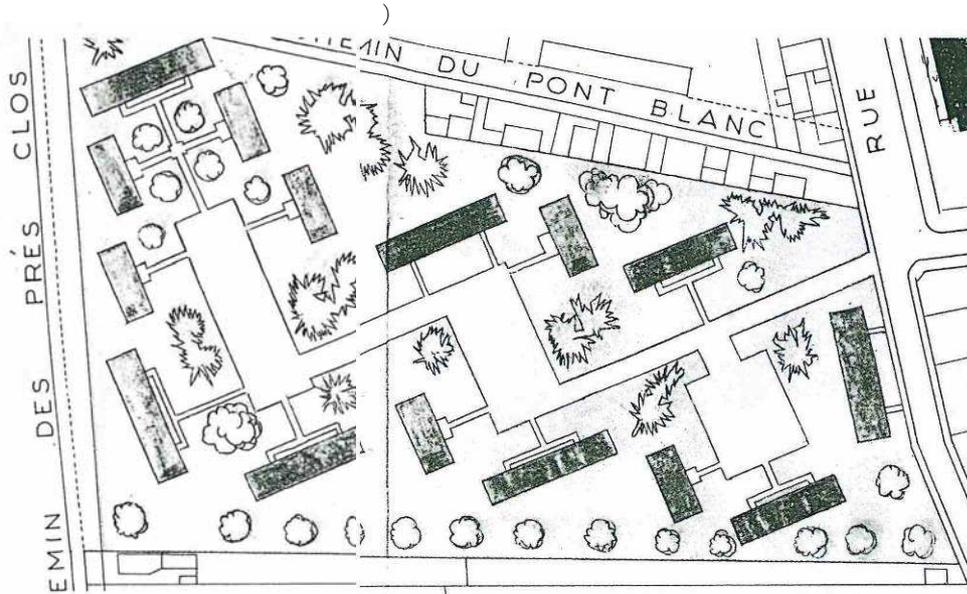
Construction économique - La cité Robespierre

1Fi 2312

Construction d'immeubles collectifs "type Aubervilliers" comprenant 27 logements
A édifier sur le terrain communal angle rue du Pont Blanc et rue Hélène Cochennec. Avis d'appel d'offres.
Affiche

Ville d'Aubervilliers, Imp. Levêque, 29 rue André Joineau Le Pré-St-Gervais, 1947. Imprimé coul., 60 x 40.
Affiche signée par le maire d'Aubervilliers (Charles Tillon), le 11 août 1947 (à Aubervilliers

probleme.



LE PLAN MASSE DES CONSTRUCTIONS ECONOMIQUES TYPE AUBERVILLIERS. IL FAUT TOUT FAIRE POUR OBTENIR DES CREDITS POUR LES BATIR.

IL FAUT CONSTRUIRE

LE SEUL MOYEN DE REGLER LE PROBLEME DU LOGEMENT, EST DE CONSTRUIRE EN GRANDE QUANTITE DES LOGEMENTS SAINS ET CONFORTABLES. A CE JOUR, QUATRE-VINGT-QUATRE LOGEMENTS SONT EN COURS D'ACHEVEMENT DANS LE QUARTIER DU PONT-BLANC. DEUX NOUVELLES TRANCHES (DEUX CENTS LOGEMENTS) SONT PREVUES. LE PROBLEME DU LOGEMENT EST UN PROBLEME DE GOUVERNEMENT, QUI DOIT RECEVOIR UNE SOLUTION SUR LE PLAN NATIONAL.

IL FAUT AGIR

Prioritaires, jeunes ménages, mal logés. Unissez-vous dans les comités de défense.

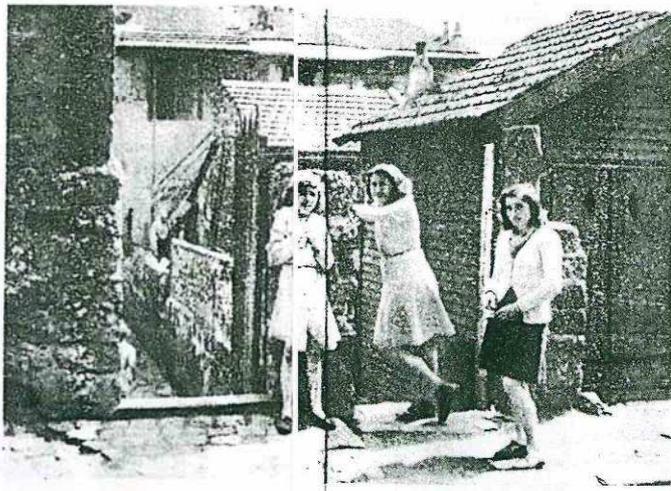
Mme FERAUD, conseillère municipale, présidente du Syndicat des locataires, est à votre disposition pour tous renseignements concernant la loi sur les loyers.

LES maisons type « Aubervilliers », de conception moderne, pourvues du confort indispensable, sont de construction solide. Les pièces sont claires, bien aérées, spacieuses.

Destinées à abriter les jeunes ménages et les familles nombreuses, les méthodes et matériaux nouveaux utilisés pour les bâtir font que leur prix de revient est considérablement moins élevé que les habitations dites « à bon marché ».

Le prix du loyer sera accessible aux ménages d'ouvriers.

La première tranche sera édifiée dans le quartier des Prés-Clos.



PASSAGE BENGALI. LES LOGEMENTS INSALUBRES. TOUTE UNE BELLE JEUNESSE Y VIT. IL FAUT CONSTRUIRE POUR LES FAIRE DISPARAITRE

LA Commission officielle : représentants des ministères, de la Préfecture, de la municipalité, qui visitait Aubervilliers le 22 août 1949, constatait la gravité du problème du logement dans notre ville.

D'autre part, le chiffre des naissances et des mariages a presque doublé en quelques années.

La conclusion s'impose d'elle-même : assez de commissions, assez de discussions, il faut bâtir.

NAISSANCES		MARIAGES	
1938	555	1938	506
1939	506	1939	585
1944	531	1944	296
1945	667	1945	640
1946	862	1946	899
1947	962	1947	908
1948	975	1948	771
1949	815	1949	570

Questions :

Pour quelles raisons la municipalité engage-t-elle la réalisation de la cité Robespierre ?

.....

.....

Cite trois particularités des maisons de type « Aubervilliers » qui doivent être construites dans la cité des Pré-clos ?

-

-

-

Chantier expérimental - La cité Rosenberg, dite « Les perroquets »

Avenue Roosevelt, André Sive, OPHLM, 1950-1952.

5C009, *Bulletin municipal*, Ville d'Aubervilliers, janvier-février 1952. n. 4

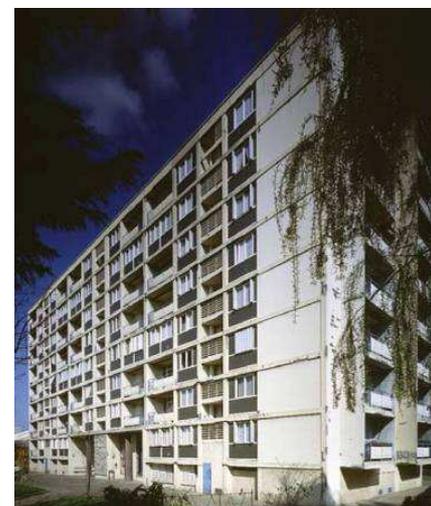
« Alors que les cités Robespierre et Tillon sont en construction, le M.R.U., Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, propose à l'office d'HBM d'Aubervilliers de se prêter à la procédure des chantiers expérimentaux. Celle-ci consiste en une délégation de maîtrise d'ouvrage, temporairement confiée aux services du M.R.U. qui expérimentent un procédé, une technique de préfabrication lors du chantier. Une fois achevé, l'immeuble revient à l'office municipal. Désireux de construire beaucoup et de répondre rapidement aux besoins, l'office est intéressé par ce dispositif.



Le chantier avenue du Président-Roosevelt

A Aubervilliers, l'architecte André Sive s'inspire d'une innovation hollandaise en créant des logements provisoirement divisés en deux, pour faire face à la crise du logement, mais réversibles (deux F2 peuvent être transformés en un F4). D'un style moderne nettement affirmé, la cité Rosenberg est édifiée entre 1950 et 1952 (317). Située avenue Roosevelt, elle est appelée " cité perroquet " par les habitants pour les couleurs primaires affichées en façade. Elle est la seule réalisation effective de Sive dans la ville. ».

Extrait de la *Contribution au diagnostic du patrimoine d'Aubervilliers*, p. 140-141⁵



Questions :

- Qu'est-ce qu'un chantier d'expérience ?

.....
.....
.....
.....

- A qui est confiée la maîtrise d'ouvrage de ce projet ?

.....
.....
.....

- Quels procédés de construction innovant sont testés lors dans cette réalisation ?

.....
.....
.....



3Fi - Vue de la cité Rosenberg, 1951

⁵ AUB/1706, Conseil général de la Seine Saint-Denis, bureau du patrimoine, *Contribution au diagnostic du patrimoine d'Aubervilliers*, 2004

En ligne : http://www.atlas-patrimoine93.fr/documents/diagnostic_patrimonial_aubervilliers.pdf, consulté le 17/02/2017

IV - De nouveaux équipements

Le groupe scolaire Robespierre

1D57 Délibération du conseil municipal n°8, conseil municipal du 26 septembre 1951.
Construction d'un 7^{ème} groupe scolaire. Acquisition de terrains (1)

8. - construction
d'un 7^{ème}
groupe scolaire
acquisition de
terrains (1)

M^e Le Maire. - L'urbanisation du quartier de Montfort par la construction de groupes d'habitations à loyer modéré va apporter un afflux de population scolaire que la nouvelle école de Montfort, reconstruite, (le projet vient d'en être définitivement approuvé), sera insuffisante à recevoir.

Par ailleurs, l'accroissement général de la population de la commune justifie la création d'un 7^{ème} groupe scolaire.

Le nouveau groupe doit s'intégrer dans l'ensemble des habitations dont la construction est envisagée dans le périmètre : rue Richotière - avenue Jean Jaurès, stade municipal - rue de la Motte prolongée.

L'implantation du nouveau groupe a été approuvée par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

Le projet est lié à une opération de voirie nécessaire pour assurer le dégagement des nouvelles écoles. Cette opération consiste dans le prolongement de la rue de la Motte jusqu'à la rue E. Reclus.

L'ensemble des projets exige l'acquisition de terrains dont la superficie globale représente 20.509 m².

Il appartient au conseil de décider cette acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique. La dépense de l'ordre de 15 millions serait gagée par un emprunt qui fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le Conseil,

oui l'exposé de M. le Maire,

Considérant que les services du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme conditionnent la réalisation de nouveaux groupes d'habitations à loyer modéré par la solution du problème scolaire,

Vu l'avant-projet de construction de nouvelles habitations avenue Jean Jaurès établi en accord avec les services du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme et des services d'aménagement de la région parisienne,

Considérant que la réalisation de ce nouveau groupe apportera un afflux de population scolaire que les groupes, actuellement en service, seront

26 SEPT 1957

insuffisants à recevoir,

Considérant que cet avant-projet est opposé à la réalisation d'un 7ème groupe scolaire,

Vu l'avant-projet de ce groupe,

Vu les plans de situation, plan carte, état parcellaire et état estimatif des terrains nécessaires à sa réalisation,

Vu les décrets-lois des 8 août 1935 et 2 Mai 1936,

Vu le budget communal, à l'unanimité,

Délibère:

Est décidée l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains nécessaires à la construction d'un 7ème groupe scolaire rue de la Motte prolongée, dans les conditions de l'avant-projet joint à la présente délibération.

Sont approuvés à cet effet les plans de situation, plan carte, plan parcellaire, état parcellaire, état estimatif ainsi que l'avant-projet du 7ème groupe scolaire tel qu'il est présenté par M. Roland Boudier, architecte.

Il est demandé à M. le Préfet de la Seine d'ordonner les enquêtes prévues par les décrets-lois des 8 août 1935 et 2 Mai 1936.

Les dépenses d'acquisition seront gagées par un emprunt dont le principe est décidé par la présente délibération et dont les modalités seront fixées ultérieurement.

9. - Construction d'un 7ème groupe scolaire et d'un nouveau groupe d'H.S.M. avenue Jean Jaurès
Opérations de voirie
Acquisition de terrain (2)

Le Conseil,

oui l'exposé de M. le Maire,

Vu les délibérations en date de ce jour

comportant la mise au point d'un projet de construction d'habitations à loyer modéré avenue Jean Jaurès et la construction d'un 7ème groupe scolaire,

Considérant que la desserte du nouveau groupe scolaire prévus exige le prolongement de la rue de la Motte,

groupes scolaires prévus exige le prolongement de la rue de la Motte,

Vu les plans d'alignement, plan de nivellement, plan parcellaire, état parcellaire, état estimatif des terrains nécessaires à cette opération de voirie,

Vu la loi du 3 Mai 1881 modifiée par les lois subséquentes du 5 avril 1884 et le décret du 25 mars 1882,

VILLE D'AUBERVILLIERS

PROJET d'ACQUISITION de TERRAINS
QUARTIER DE LA MALADRERIE
 en vue de la Construction d'un 7^e Groupe Scolaire
 et du prolongement de la rue de la Motte

Avis d'Enquêtes d'utilité publique et parcellaire

Le Public est informé

qu'en exécution des arrêtés de M. le Préfet de la Seine en date du 14 Décembre 1954, des enquêtes sont ouvertes sur l'utilité publique ainsi que sur le plan et l'état parcellaires des terrains dont l'acquisition est envisagée en vue de la construction d'un 7^e groupe scolaire et du prolongement de la rue de la Motte. Ces immeubles situés quartier de la Maladrerie sont cadastrés Section A. Q. N^o 16, 17, 18, 100, A. R. N^o 1 - 25.

En conséquence, le dossier du projet dont il s'agit restera déposé à la Mairie d'AUBERVILLIERS pendant 10 jours, du 25 Décembre 1954 au 5 Janvier 1955 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et produire, s'il y a lieu, des observations sur ledit projet.

Pendant trois jours, les 4, 5, 6 Janvier 1955, de 10 h. à 19 h., le Commissaire-Enquêteur, désigné à cet effet, recevra à la Mairie d'AUBERVILLIERS les observations qui pourraient être faites sur le projet.

D'autre part, le plan parcellaire révisé restera déposé pendant 8 jours du 25 Décembre 1954 au 5 Janvier 1955 inclus, afin que les intéressés puissent produire, s'il y a lieu, leurs observations sur l'application du plan aux parcelles qui y sont désignées.

AUBERVILLIERS, le 23 Décembre 1955.

Le Maire -
 Conseiller Général de la Seine
Emile DUBOIS.

1Fi2802

Projet d'acquisition de terrains (7^e groupe scolaire et rue de la Motte)

Quartier de la Maladrerie, en vue de la construction d'un 7^e groupe scolaire et du prolongement de la rue de la Motte (terrains cadastrés section AQ n^o 16 à 18 et section AR, n^o 1 à 23). Avis d'enquêtes d'utilité publique et parcellaire.

Affiche

Ville d'Aubervilliers, Imprimerie, 15 rue Pasteur Aubervilliers, 1955. Imprimé N/B, 80 x 60.

Affiche signée par le maire d'Aubervilliers (Dubois), le 23 décembre 1955 (à Aubervilliers)

« Ces vastes opérations de logement social mises en œuvre après-guerre sont accompagnées à l'échelle communale de programmes d'équipements conséquents. Parmi les principales opérations de ces années là, figurent nombre de groupes scolaires. Ils correspondent à ces écoles construites dans l'urgence, après guerre, et répondant aux impératifs du ministère de l'Education nationale qui établit un schéma type basé sur une trame de 1,75 m, et prône l'utilisation de matériaux industriels : préfabriqués en béton jusque dans les années 1960 puis métallique, l'architecte intervenant surtout au niveau du plan masse et du suivi des chantiers. Il retrouvera un rôle prédominant à partir des années 1980 quand la maîtrise d'œuvre sera libérée de ces contraintes ». Extrait de la *Contribution au diagnostic du patrimoine d'Aubervilliers*, p. 139⁶



3Fi – Vue du 7^e Groupe scolaire - Joliot Curie / Paul Langevin

Questions :

- Pour quelles raisons la municipalité décide-t-elle de construire un nouveau groupe scolaire ?

.....

- Que doit faire la mairie en premier lieu pour réaliser ce projet ?

.....

- Quels autres équipements la commune pourrait-elle construire pour répondre aux besoins des habitants ?

.....

⁶ AUB/1706, Conseil général de la Seine Saint-Denis, bureau du patrimoine, *Contribution au diagnostic du patrimoine d'Aubervilliers*, 2004

En ligne : http://www.atlas-patrimoine93.fr/documents/diagnostic_patrimonial_aubervilliers.pdf, consulté le 17/02/2017